

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ D'OKA**

Mardi 6 octobre 2020

Suivant l'Arrêté ministériel numéro 2020-074 du ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 2 octobre 2020 et afin de protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19, le Conseil municipal est autorisé à siéger à huis clos et les membres du Conseil municipal sont autorisés à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication.

Assemblée publique de consultation tenue à 18 h 50, à laquelle ont participé à huis clos par vidéoconférence :

Monsieur le maire Pascal Quevillon

Mesdames les conseillères,
Messieurs les conseillers,

Joëlle Larente
Stéphanie Larocque
Jules Morin
Steve Savard
Yannick Proulx

Sont également présents :

La directrice générale, Mme Marie Daoust
Le directeur général adjoint et directeur du service de l'urbanisme et de l'environnement, M. Charles-Élie Barrette
La responsable des communications et du tourisme,
Mme Colette Beaudoin

Absence motivée :

Monsieur le conseiller Jérémie Bourque

La participation citoyenne via la Web diffusion est au nombre de 11 personnes.

Ouverture de l'assemblée publique de consultation

Monsieur le maire déclare l'assemblée publique de consultation ouverte.

Présentation des projets de règlement suivants:

- Projet de règlement numéro 2020-222 modifiant le Règlement numéro 2011-98 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale afin d'ajouter une partie du Mont-Saint-Pierre à l'intérieur d'un secteur de PIIA et diverses dispositions s'y rattachant
- Projet de règlement numéro 2016-148-3 modifiant le Règlement portant sur le plan d'urbanisme numéro 2016-148 afin d'inscrire la Pinède à l'intérieur d'une aire d'affectation du sol « Conservation environnementale (CON) »
- Projet de règlement de concordance numéro 2016-149-11 modifiant le Règlement concernant le zonage numéro 2016-149 afin d'inscrire la Pinède à l'intérieur d'une zone de « Conservation environnementale (CON) »

Monsieur le maire donne la parole au directeur général adjoint et directeur du service de l'urbanisme et de l'environnement afin qu'il présente et apporte certaines précisions sur les projets de règlement.

Période de questions

Monsieur le maire ouvre la période de questions à 19 h 04.

Un citoyen demande des précisions sur les termes utilisés quant à l'architecture figurant au projet de règlement numéro 2020-222 modifiant le Règlement numéro 2011-98 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale.

N'ayant plus de questions, monsieur le maire clôt la période de questions à 19 h 08.

Levée de l'assemblée publique de consultation

L'assemblée publique de consultation se termine à 19 h 08.

Pascal Quevillon
Maire

Marie Daoust
Directrice générale